

Informations clés pour l'Investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

HSBC OBLIGATIONS REVENUS TRIMESTRIELS

Part A : Code ISIN : FR0000984387

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « obligations et autres titres de créances libellés en euro », a pour objectif de distribuer un revenu trimestriel, en ligne avec le rendement (brut des frais de gestion) du marché des obligations Euro à moyen terme émises par des émetteurs privés.
- ▶ L'indicateur de référence pour information *Iboxx Euro Corporate* regroupe des obligations à taux fixe, libellées en euro, ayant un encours d'au moins 500 millions d'euros, de maturité résiduelle supérieure à 1 an au moment du rebalancement, émises par des émetteurs privés (Corporate) et appartenant à la catégorie de notation « Investissement » telle que définie par les agences Standard & Poor's, Moody's ou Fitch. Il est calculé en euro et coupons réinvestis.
- ▶ L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- ▶ L'équipe de gestion adopte une philosophie de gestion active et effectue une allocation entre les sources de performance suivantes :
 - la gestion active du risque de taux : prises de positions sur l'évolution des taux d'intérêt.
 - la gestion active du risque de crédit : prises de positions en fonction de la préférence d'un secteur, d'une valeur, d'un émetteur d'obligations, public ou privé, à un autre.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

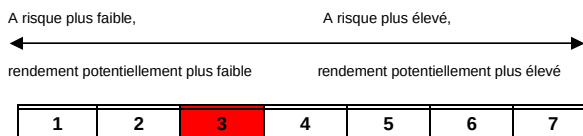
- ▶ Le FCP est investi en obligations et titres de créances négociables à taux fixe, à taux variables ou indexés sur l'inflation, en véhicules de titrisation et en obligations foncières.
- ▶ Le risque de titrisation émane d'un risque de crédit qui repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de nature diverse (créances bancaires, titres de créances...).
- ▶ Les produits de taux sélectionnés sont essentiellement de notation supérieure ou égale à BBB- au moment de leur

acquisition (selon l'échelle de notation Standard & Poor's et/ou équivalent, ou jugés équivalents par la Société de Gestion).

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.

- ▶ Le FCP est susceptible d'investir également dans des obligations contingentes convertibles (dites Cocos) dans la limite de 10% de l'actif net.
- ▶ Le FCP peut également investir, dans la limite de 50% de l'actif, en OPCVM ou FIA, gérés par une entité du groupe HSBC, et en ETF (Exchange Traded Funds : fonds indiciels cotés).
- ▶ Le FCP peut utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage sur les risques de taux, de crédit et de change.
L'exposition du FCP peut aller jusqu'à 200% du fait de l'utilisation des produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- ▶ Le FCP peut également effectuer des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, dans la limite de 100%. Ces opérations ont généralement vocation à n'être utilisées que dans un but de gestion de trésorerie.
- ▶ Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisées et/ou distribuées chaque année sur décision de la société de gestion.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le FCP est classé dans la catégorie 3. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations à moyen terme de la zone Euro.
- ▶ Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCP :
 - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur cet OPC (cf. Prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

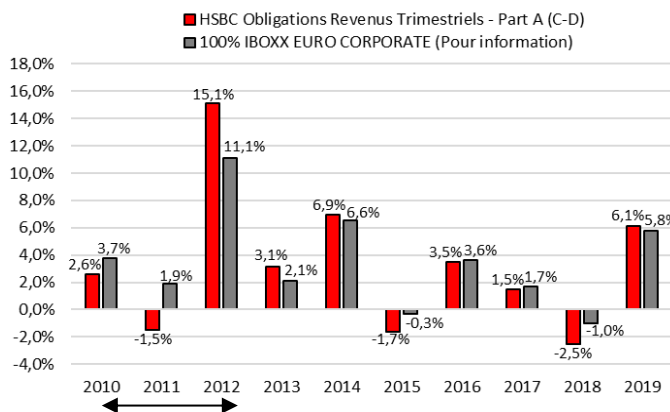
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1.12%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2020 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective

Performances passées



La flèche ci-dessus correspond à la période pendant laquelle l'indicateur de référence était différent. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 10 janvier 1986.
- ▶ La part a été créée le 10 janvier 1986.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.
- ▶ Le 17 juillet 2017, le FCP a été transformé en OPCVM.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank
- ▶ Les documents d'information du FCP (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion
- ▶ Fiscalité : Part de capitalisation et/ou de distribution. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du FCP.
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus / rapport annuel / document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 - HSBC Obligations Revenus Trimestriels : part I (FR0013215712)
 - HSBC Obligations Revenus Trimestriels : part Z (FR0013215720)
 - HSBC Obligations Revenus Trimestriels : part B (FR0013287182)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- ▶ Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons ».
- ▶ (la définition est disponible dans le prospectus)
- ▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la Société de Gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 juin 2020.